



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO

REALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX OU D'UN ECO-PRÊT COMPLÉMENTAIRE
A UN ECO-PRÊT ATTRIBUE AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES, METROPOLE
« FORMULAIRE TYPE – DEVIS – 2016 »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

À remplir par le demandeur

Logement :

- Adresse de réalisation des travaux :
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
 - Année d'achèvement du logement : _____
 - Nature du logement faisant l'objet des travaux :
 maison individuelle appartement
 - Occupation du logement :
 par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant
 - Catégorie du propriétaire :
 particulier société civile
- Prêt complémentaire à un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires :
- Montant de la participation de l'emprunteur à cette avance : _____ €
 - Date d'émission de l'éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires : ___/___/___

Caractéristiques des travaux :

- Travaux réalisés pour le compte :
 du demandeur de la copropriété du demandeur et de la copropriété
- Type de travaux :
 Action seule* Bouquet de 2 actions Bouquet de 3 actions ou plus
** Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire à un éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires*
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement et travaux induits associés en €TTC = _____
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en €TTC = _____
- Montant total en €TTC = _____
- Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir de l'ANAH, d'une collectivité, autre = _____

Demande accompagnée :

- de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés ;
 - de ___ devis pour les frais ;
 - de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement
 - de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location ;
 - de ___ documents attestant du montant et de la date d'émission de l'éco-prêt à taux zéro complémentaire attribué au syndicat de copropriétaires *
- * Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire à un éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires*

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
- certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
- certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro (à l'exception le cas échéant de l'éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires mentionné supra pour financer d'autres travaux que ceux du présent formulaire) ;
- certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- certifie(ons) sur l'honneur que les travaux du présent formulaire n'ont pas été commencés avant l'émission de l'offre de prêt ;
- m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de trois ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose (nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois dans le cas d'une action seule ou d'un bouquet de travaux comportant deux actions, ou entre 36 et 180 mois dans le cas d'un bouquet de trois actions ou plus, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____

le _____

Signature(s)

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une **amende d'un montant égal à 10%** du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Isolation thermique performante de la totalité des toitures

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Isolation en plancher de combles perdus	R _{additionnelle} = (m ² .K)/W	≥ 7
<input type="checkbox"/> Isolation en rampants de toiture et plafonds de combles	R _{additionnelle} = (m ² .K)/W	≥ 6
<input type="checkbox"/> Isolation de toiture terrasse	R _{additionnelle} = (m ² .K)/W	≥ 4,5

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Isolation thermique performante d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Isolation des murs	R _{additionnelle} = (m ² .K)/W	≥ 3,7

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant : R ≥ 3 m².K/W

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Isolation thermique performante d'au moins la moitié des parois vitrées

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,3 ≥ 0,3
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres en toitures	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,7 ≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,5 ≤ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Ug = W/(m².K)	≤ 1,8 ≥ 0,32
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Ug = W/(m².K)	≤ 1,1

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$

Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant : $R > 0,22 \text{ m}^2\text{K/W}$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »

À faire remplir aux professionnels par le demandeur

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière haute performance énergétique avec programmeur de chauffage	Si puissance ≤ 70kW. Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 90
	Si puissance > 70kW. Efficacité utile (%) =	≥ 87 mesurée à 100% de la puissance thermique nominale et ≥ 95.5 mesurée à 30% de la puissance thermique nominale
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique ≤ 3 kV-ampère avec programmeur de chauffage		
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type air/eau avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 117 si basse température
	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 102 si moyenne et haute température
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type géothermiques eau/eau, sol/eau et sol/sol, avec programmeur de chauffage	Dans le cas d'une production d'eau chaude sanitaire associée, doit également être vérifiée une efficacité énergétique (%) = ...	≥ 95 si profil de soutirage M
		≥ 100 si profil de soutirage L
		≥ 110 si profil de soutirage XL
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de raccordement à un réseau de chaleur		

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Pose d'une chaudière bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300 kW avec programmateur de chauffage

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Rendement η = %	≥ 70
	et Taux d'émission de CO = %	$\leq 0,3$
	et Indice de performance environnementale I = et Emission de particules PM = (mg/Nm ³)	≤ 1
		≤ 90

Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire, avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 90
---	--	-----------

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage de classe ≥ 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »

À faire remplir aux professionnels par le demandeur

A remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

<input type="checkbox"/> Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire pouvant être associé à un système de production de chauffage solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage (ex : chauffe-eau electrosolaire, chauffe-eau solaire optimisé gaz, etc).	Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau (%) =	≥ 65 si profil de soutirage M
			≥ 75 si profil de soutirage L
		≥ 80 si profil de soutirage XL	
		≥ 85 si profil de soutirage XXL	
	Dispositif solaire mis séparément sur le marché de type capteur solaire, ballon d'eau chaude solaire, boucle de captage, système tout solaire	Dans le cas d'une production de chauffage associée, doit également être vérifiée une efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 90
		Productivité de surface d'entrée du capteur ¹ (W/m ²) = ...	≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide
	Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude ≤ à 500 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ...	≥ 500 si capteur solaire thermique à air	
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire ²	Efficacité énergétique (%) =		≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide
			≥ 250 si capteur solaire hybride thermique et électrique à air
			≤ 16.66+8.33*V ^{0.4} où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique	Efficacité énergétique (%) =		≥ 95 si profil de soutirage M
			≥ 100 si profil de soutirage L
			≥ 110 si profil de soutirage XL

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

¹ Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

² Également dénommée « chauffe-eau thermodynamique »



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRET A TAUX ZÉRO

REALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX OU D'UN ECO-PRET COMPLEMENTAIRE A
UN ECO-PRET ATTRIBUE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES, DOM

« FORMULAIRE TYPE – DEVIS – 2016 »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

À remplir par le demandeur

Logement :

• Adresse de réalisation des travaux :

N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____

• Date de dépôt du permis de construire : __/__/__

• Nature du logement faisant l'objet des travaux :

maison individuelle appartement

• Occupation du logement :

par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant

• Catégorie du propriétaire :

particulier société civile

Prêt complémentaire à un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires :

- Montant de la participation de l'emprunteur à cette avance : _____ €
- Date d'émission de l'éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires : __/__/__

Caractéristiques des travaux :

• Travaux réalisés pour le compte :

du demandeur de la copropriété du demandeur et de la copropriété

• Type de travaux :

Action seule* Bouquet de 2 actions Bouquet de 3 actions ou plus

* Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire à un éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires

• Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement et travaux induits associés en €TTC

..... = _____

• Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en €TTC = _____

• Montant total en €TTC = _____

• Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir de l'ANAH, d'une collectivité, autre

..... = _____

Demande accompagnée :

- de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés ;
- de ___ devis pour les frais ;
- de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement
- de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location ;
- de ___ documents attestant du montant et de la date d'émission de l'éco-prêt à taux zéro complémentaire attribué au syndicat de copropriétaires *

* Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire à un éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires

Je (nous) soussigné(e)(s),

• Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

• Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;

certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;

certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro (à l'exception le cas échéant de l'éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires mentionné *supra* pour financer d'autres travaux que ceux du présent formulaire) ;

certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;

certifie(ons) sur l'honneur que les travaux du présent formulaire n'ont pas été commencés avant l'émission de l'offre de prêt ;

m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de trois ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose (nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;

reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;

reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois dans le cas d'une action seule ou d'un bouquet de travaux comportant deux actions, ou entre 36 et 180 mois dans le cas d'un bouquet de trois actions ou plus, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____
Signature(s)

le _____

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type – Devis – 2016 »

À faire remplir aux professionnels par le demandeur

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETLL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Protection des toitures contre les rayonnements solaires

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	<i>Pour information, critères techniques associés * :</i>	
<input type="checkbox"/> Installation d'une sur-toiture ventilée	Surface couverte =	≥ 75%
<input type="checkbox"/> Isolation de l'ensemble de la toiture ou du plancher des combles perdus	R _{additionnelle} = (m ² .K)/W	≥ 1,5 (m ² .K)/W
<input type="checkbox"/> Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude < 800 m S _{max} =.....	≤ 0,03
	La Réunion à une altitude > 800m U _{max} = W/(m ² .K)	≤ 0,5 W/(m ² .K)
	Mayotte S _{max} =.....	≤ 0,02

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, sur au moins la moitié de la surface totale de ces murs

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	<i>Pour information, critères techniques associés * :</i>	
<input type="checkbox"/> Installation d'un bardage ventilé		
<input type="checkbox"/> Mise en place de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 70 cm
<input type="checkbox"/> Isolation des murs (sur au moins 50% de la surface totale des murs)	R _{additionnelle} = (m ² .K)/W	≥ 0,5 (m ² .K)/W

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant : R ≥ 3 m².K/W

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux :

** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.*

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Travaux d'isolation thermique performante d'au moins la moitié des parois vitrées et/ou travaux de protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, sur au moins la moitié des baies

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

*Pour information, critères techniques associés * :*

Pose de pare-soleil horizontaux Débord = cm \geq 50 cm

Pose de brise-soleil verticaux

Pose de projections solaires mobiles extérieures dans le plan de la baie, telles que volets projetables, volets persiennés entrebâillables, stores à lames opaques ou stores projetables

Pose de lames orientables opaques

Pose de films réfléchissants sur lames transparentes Taux de réflexion solaire = % \geq 20%

Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres

Uw = W/(m².K) \leq 1,3
et Sw = \geq 0,3

Uw = W/(m².K) \leq 1,7
et Sw = \geq 0,36

Remplacement de fenêtres en toitures

Uw = W/(m².K) \leq 1,5
et Sw = \leq 0,36

Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)

Uw = W/(m².K) \leq 1,8
et Sw = \geq 0,32

Pose de vitrages à faible émissivité

Ug = W/(m².K) \leq 1,1

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Pose de brasseurs d'air fixes

Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant : Ud \leq 1,7 W/m².K

Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant : R > 0,22 m²K/W

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

*** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2016 »**À faire remplir aux professionnels par le demandeur****À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	<i>Pour information, critères techniques associés * :</i>	
<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière haute performance énergétique avec programmateur de chauffage	Si puissance ≤ 70kW, Efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 90
	Si puissance > 70kW, Efficacité utile (%) =	≥ 87 mesurée à 100% de la puissance thermique nominale et ≥ 95.5 mesurée à 30% de la puissance thermique nominale
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique ≤ 3 kV-ampère avec programmateur de chauffage		
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type air/eau avec programmateur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 117 si basse température
	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 102 si moyenne et haute température
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type géothermiques eau/eau, sol/eau et sol/sol, avec programmateur de chauffage	Dans le cas d'une production d'eau chaude sanitaire associée, doit également être vérifiée une efficacité énergétique (%) = ...	≥ 95 si profil de soutirage M
		≥ 100 si profil de soutirage L
		≥ 110 si profil de soutirage XL
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid		

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux :

* **Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Pose d'une chaudière bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300kW avec programmateur de chauffage

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Rendement η = % et Taux de CO = % et Indice de performance environnementale I = et Emission de particules PM = (mg/ Nm ³)	≥ 70 $\leq 0,3$ ≤ 1 ≤ 90
---	--	--

Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire, avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 90
---	--	-----------

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage de classe \geq à 3

Appareils de régulation et de programmation du chauffage

Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

*** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis – 2016 »

À faire remplir aux professionnels par le demandeur

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

<input type="checkbox"/> Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire pouvant être associé à un système de production de chauffage solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Equipements pour la fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage (ex : chauffe-eau electrosolaire, chauffe-eau solaire optimisé gaz, etc).	Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau (%) = Dans le cas d'une production de chauffage associée, doit également être vérifiée une efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 65 si profil de soutirage M ≥ 75 si profil de soutirage L ≥ 80 si profil de soutirage XL ≥ 85 si profil de soutirage XXL ≥ 90
	Dispositif solaire mis séparément sur le marché de type capteur solaire, ballon d'eau chaude solaire, boucle de captage, système tout solaire	Productivité de surface d'entrée du capteur ¹ (W/m ²) = ... Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude ≤ à 500 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ...	≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide ≥ 500 si capteur solaire thermique à air ≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide ≥ 250 si capteur solaire hybride thermique et électrique à air ≤ 16.66+8.33*V ^{0.4} où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres

Ou bien pose d'une pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire²

Efficacité énergétique (%) =
 Efficacité énergétique (%) =
 Efficacité énergétique (%) =

≥ 95 si profil de soutirage M
 ≥ 100 si profil de soutirage L
 ≥ 110 si profil de soutirage XL

Ou bien pose d'équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
 Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux :

*** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

¹ Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²

² Également dénommée « chauffe-eau thermodynamique »